

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/09/21/2020043269/justel>

Dossier numéro : 2020-09-21/12

Titre

21 SEPTEMBRE 2020. - Arrêté ministériel fixant le tableau concernant la quantité de gaz naturel dont le client résidentiel a besoin afin de disposer d'un chauffage minimal de l'habitation jusqu'à la fin de la période hivernale

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 29-10-2021 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 08-10-2020 page : 71169

Entrée en vigueur : 19-10-2020

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM 2021-10-15/08, art. 2, 002; En vigueur : 22-10-2021>